



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-URSULE  
M.R.C. MASKINONGÉ

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Ursule, tenue à la salle J. Édouard Baril, sise au 215, rue Lessard à Sainte-Ursule, le **11 novembre 2025, à 19h30**, sous la présidence de monsieur Réjean Carle, maire.

À laquelle sont présents :

Madame Denise Béland, conseillère au poste numéro un  
Monsieur Jeannis Charette, conseiller au poste numéro deux  
Madame Sylvie Lessard, conseillère au poste numéro trois  
Madame Josée Bellemare, conseillère au poste numéro quatre  
Monsieur Philippe Dauphin, conseiller au poste numéro cinq  
Madame Sylvie Béland, conseillère au poste numéro six

Formant quorum.

Madame Guylaine St-Louis, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

**MOMENT DE RÉFLEXION.**

**RÉSOLUTION # 2025-11-01**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**1. ADMINISTRATION ET AFFAIRES COURANTES**

- 1.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025
- 1.2 Correspondance
- 1.3 Informations du maire
- 1.4 Approbation des comptes
- 1.5 Engagements de crédits
- 1.6 Comités
- 1.7 Demande soutien financier Moisson Mauricie/Centre-du-Québec
- 1.8 Soutien financier Noël du Cœur
- 1.9 Soutien financier Fabrique de Saint-Frère-André, Communauté de Ste-Ursule
- 1.10 Renouvellement cotisation FQM
- 1.11 Remplacement du conteneur Lac Fleury
- 1.12 Reconduction de l'entente relative à la gestion du dossier pour interruption de prescription – projet 2019-117R – dossier Alide Bergeron & fils ltée– MRC
- 1.13 Reconduction de l'entente relative à la gestion du dossier pour interruption de prescription – projet 2019-117R – dossier Alide Bergeron & fils ltée
- 1.14 Demande des scouts pour événement 2027
- 1.15 Acceptation d'une commandite pour le projet de calendrier artistique et/ou cartes – Marie-Claude Poulette

**2. SOUMISSIONS, CONTRATS ET RÈGLEMENTS**

- 2.1 Octroi contrat déneigement patinoire fin de semaine et marche centre communautaire
- 2.2 Octroi contrat FQM pour services professionnels – remplacement des pompes au poste de surpression
- 2.3 Changement à la réglementation sur la tarification des licences et frais de retard SPA Mauricie

### **3. RESSOURCES HUMAINES**

- 3.1 Demande de subvention au programme été Canada (EÉC) pour l'accueil et l'entretien du Parc des Chutes

### **4. TRAVAUX PUBLICS**

### **5. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 5.1 Nomination à la table de concertation de l'OBVRLY
- 5.2 Motivation d'autorisation relative à la requête d'autorisation pour la vente d'une érablière objet du lot # 5570851
- 5.3 Accord pour officialisation des noms des rues sises sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Ursule

### **6. LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE**

- 6.1 Aide financière aux jeunes de Sainte-Ursule qui pratiquent un sport à l'aréna de Louiseville
- 6.2 Autorisation d'activités de plein air pour l'école Belle-Vallée – Pavillon Rinfret
- 6.3 Autorisation à la FADOQ pour l'installation de matériel dans le bureau des loisirs

### **7. PARC DES CHUTES**

- 7.1 Octroi contrat déneigement Parc des Chutes
- 7.2 Ajustement du montant d'un contrat – Gabrielle Gingras infographiste

### **8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 8.1 Demande d'aide financière 2026-2027 – Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au Ministère de la Sécurité publique
- 8.2 Octroi de contrat pour l'achat de pneus d'hiver pour le camion # 905 Ford 2500 du service incendie
- 8.3 Party Noël - pompiers
- 8.4 Autorisation de signature pour mettre fin au service ICO Technologie
- 8.5 Demande d'aide financière à la SOPFEU Québec à la suite d'un incendie de forêt

### **9. VARIA**

- 9.1 Hommage à M. Jean-Paul Diamond, ancien maire de Saint-Alexis-des-Monts, préfet de la MRC de Maskinongé et député libéral à l'assemblée nationale du Québec
- 9.2 Motion de félicitations aux élus·es
- 9.3 Motion de félicitations à Mme Sylvie Béland

### **10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

PROPOSITION DE : Denise Béland  
APPUYÉ PAR : Sylvie Béland  
ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que lu et rédigé en laissant l'item << sujets divers >> ouvert;

## RÉSOLUTION # 2025-11-02

### 1.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal et renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025.

PROPOSITION DE : Sylvie Lessard

APPUYÉ PAR : Josée Bellemare

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE ce Conseil approuve le procès-verbal ci-haut mentionné, tel que rédigé;

### 1.2 CORRESPONDANCE

La greffière-trésorière mentionne que la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 1<sup>er</sup> octobre 2025 a été acheminée aux membres du Conseil lors de leur réception.

### 1.3 INFORMATIONS DU MAIRE

- Décès M. Jean-Paul Diamond
- Présence congrès FQM

## RÉSOLUTION # 2025-11-03

### 1.4 APPROBATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et aux autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2025.

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris par le conseil en vertu de la résolution portant le numéro 2025-10-04

#### N°chèque

C0012133	CPA LOUISEVILLE	500,00 \$
C0012134	NATHALIE BOUCHER	149,88 \$
C0012135	FONDS DE L'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	54,00 \$
C0012136	R.P. METAL INC.	661,11 \$
C0012137	MUNICIPALITE DE SAINT-LEON	1 501,70 \$
C0012138	MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS-DES-MONTS	1 158,73 \$
C0012139	MUNICIPALITE SAINTE-ANGELE-DE-PREMONT	1 026,96 \$
C0012140	RSSIR DE LA MRC DE MASKINONGÉ	642,07 \$
C0012141	RENÉ MALBOEUF EXCAVATION	597,87 \$
C0012142	SITECH EST-CANADA LTÉE	5 518,81 \$
C0012143	MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUSTIN	1 313,30 \$
C0012144	LONGPRÉ CAMILLE	500,00 \$
C0012145	SERVICES MULTI-SPECS LANAUDIERE INC.	1 345,24 \$

14 969,67 \$

**N°chèque (Accès D)**

L2500472	BÉLAND JEAN-FRANÇOIS	325,00 \$
L2500473	BOUBACAR GAYE	147,84 \$
L2500474	MASKI FORD	76 488,88 \$
L2500475	GUYLAINE ST-Louis	55,98 \$
L2500476	CARLE REJEAN	560,84 \$
L2500477	CHARETTE JEANNIS	164,05 \$
L2500478	SYLVIE LESSARD	127,40 \$
L2500479	RESEAU BIBLIO CQLM	183,96 \$
L2500480	BRUNETTE SYLVIE	96,04 \$
L2500481	BELL CANADA	149,36 \$
L2500482	BELL CANADA (internet)	80,42 \$
L2500483	VISA DESJARDINS	1 854,11 \$
L2500484	HYDRO-QUEBEC	159,40 \$
L2500485	SOGETEL INC.	183,85 \$
L2500486	CARAVANE ARTS ET SPECTACLES	459,90 \$
L2500487	FINANCIERE BANQUE NATIONALE INC. -	25 455,38 \$
L2500488	HYDRO-QUEBEC	4 554,34 \$
L2500489	BRUNETTE SYLVIE	194,66 \$
L2500490	MICHAËL GÉLINAS	64,36 \$
L2500491	ENTANDEM INC	202,36 \$
L2500492	PERMAROUTE MAURICIE INC.	8 223,82 \$
L2500493	ASCENSEURS THYSSENKRUPP	324,23 \$
L2500494	FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES	3 022,74 \$
L2500495	LE GROUPE A&A QUEBEC INC.	142,56 \$
L2500496	AREO-FEU LTEE	29,76 \$
L2500497	BELANGER, SAUVE	5 970,31 \$
L2500498	VISA DESJARDINS	286,61 \$
L2500499	EXPERT VACUUM	6 470,23 \$
L2500500	CANADIEN NATIONAL	3 403,50 \$
L2500501	HYDRO-QUEBEC	1 693,99 \$
L2500502	9155-0350 QUÉBEC INC	1 437,19 \$
L2500503	DEPANNEUR MARIE-LOU INC.	1 876,44 \$
L2500504	BERGERON ELECTRIQUE INC.	359,41 \$
L2500505	LOCATION C.D.A. INC.	813,19 \$
L2500506	PATRICK MORIN INC.	88,48 \$
L2500507	I. GAGNON & FILS (1983) INC.	34,15 \$
L2500508	KERSIA CANADA LTÉE	1 158,87 \$
L2500509	ACCESOIRES D'AUTO LEBLANC LTEE	14,85 \$
L2500510	PAVAGE GRAVEL INC.	6 300,63 \$
L2500511	M.R.C. MASKINONGE	12 083,94 \$
L2500512	MÉCANIQUE UNITMEC DIÉSEL INC.	310,43 \$
L2500513	BERNARD LESSARD EXCAVATION INC.	5 185,22 \$
L2500514	CNS SÉCURITÉ INC	156,37 \$
L2500515	H2LAB INC	3 610,50 \$
L2500516	ARGUS ENVIRONNEMENT	1 546,41 \$
L2500517	PROTECTION INCENDIE CFS LTEE	101,18 \$
L2500518	SHERWIN-WILLIAMS	86,23 \$
L2500519	RESEAU BIBLIO CQLM	155,22 \$
L2500520	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	399,17 \$
L2500521	GROUPE CLR	236,85 \$
L2500522	SERVICES TECHNIQUES INCENDIES PROVINCIAL	1 349,67 \$
L2500523	ANDROIDE	2 164,01 \$
L2500524	9413-1778 QUÉBEC INC	11 771,15 \$
L2500525	SONIC ÉNERGIES	1 596,62 \$
L2500526	LES INDUSTRIES SIMEXCO INC	54 938,66 \$
L2500527	INFO PAGE	153,50 \$
L2500528	EMCO CORPORATION	13 530,47 \$
L2500529	DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	1 265,40 \$
L2500530	REVENU QUÉBEC	15 788,29 \$
L2500531	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	5 951,48 \$
L2500532	SIMON RIOUX	8,00 \$
L2500533	L'UNION-VIE	7 250,56 \$
L2500534	ALEXANDRE MILETTE-FAFARD	443,26 \$
L2500535	FIBROBEC INC.	7 130,69 \$
L2500536	GRAPHITECH INC.	3 110,07 \$

PROPOSITION DE : Denise Béland  
APPUYÉ PAR : Philippe Dauphin  
ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE ce Conseil approuve la liste des comptes à payer et d'en autoriser le paiement

**RÉSOLUTION # 2025-11-04**  
**1.5 ENGAGEMENTS DE CRÉDITS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des engagements de crédits pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale;

PROPOSITION DE : Denise Béland  
APPUYÉ PAR : Philippe Dauphin  
ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le conseil approuve la liste des engagements de crédits et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder dans les limites de l'engagement

**1.6 COMITÉS**

- Halloween sous la pluie
- Préparation des 2 activités de décembre pour les loisirs
- Présence congrès FQM

**RÉSOLUTION # 2025-11-05**

**1.7 DEMANDE SOUTIEN FINANCIER MOISSON**  
**MAURICIE/CENTRE-DU-QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE Moisson Mauricie / Centre-du-Québec a présenté une demande de financement au montant de 216 \$ qui est basé sur le nombre d'aides alimentaires auxquelles Moisson répond chaque année via la Maison de la Famille du Bassin Maskinongé;

CONSIDÉRANT QUE Moisson Mauricie / Centre-du-Québec est présent dans notre communauté pour réaliser des actions communes pour le bien des personnes en situation de vulnérabilité et soutenir l'aide alimentaire offerte aux résidents de Sainte-Ursule;

CONSIDÉRANT QU'au cours de la dernière année, Moisson MCDQ a :  
➤ Soutenu la Maison de la Famille du Bassin Maskinongé afin de répondre aux 288 demandes d'aide alimentaire;  
➤ Distribué équitablement 79 949 kg, valeur marchande de 1 015 522 \$, à la Maison de la Famille du Bassin Maskinongé pour desservir les personnes de son territoire;  
➤ Récupéré plus de 3 millions kg de nourriture, valeur marchande de plus de 34 millions \$. Vous trouverez, jointe à cette lettre, la liste des organismes membres au 31 mars 2025 ainsi que la quantité de nourriture remise par Moisson MCDQ et la valeur marchande de ces produits;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la Municipalité de Sainte-Ursule est essentielle pour aider les familles plus démunies;

PROPOSITION DE : Sylvie Béland  
APPUYÉ PAR : Josée Bellemare  
ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le Conseil municipal accorde un montant de 200.00 \$ à Moisson Mauricie/Centre-du-Québec pour venir en aide aux familles plus démunies du territoire.

**RÉSOLUTION # 2025-11-06**

**1.8 SOUTIEN FINANCIER NOËL DU CŒUR**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Noël du Cœur œuvre chaque année pour offrir des paniers de Noël et du réconfort aux familles dans le besoin sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Ursule ;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative communautaire contribue à renforcer la solidarité locale et à soutenir les citoyens vivant des situations précaires pendant la période des Fêtes ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite appuyer cette démarche humaine et essentielle ;

PROPOSITION DE : Jeannis Charette

APPUYÉ PAR : Sylvie Lessard

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE la Municipalité de Sainte-Ursule accorde un soutien financier de 300 \$ à l'organisme Noël du Cœur pour l'année 2025, afin de contribuer à la réalisation de sa mission auprès des familles vulnérables ;

**RÉSOLUTION # 2025-11-07**

**1.9 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DÉNEIGEMENT FABRIQUE DE SAINT-FRÈRE-ANDRÉ, COMMUNAUTÉ DE SAINTE-URSULE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Sainte-Ursule prévoit, lors de l'élaboration du budget 2025, soutenir financièrement la FABRIQUE DE SAINT-FRÈRE-ANDRÉ, communauté de Sainte-Ursule pour le déneigement du stationnement de l'église;

CONSIDÉRANT QUE ce stationnement sert à plusieurs usages, dont le bureau de poste, autobus scolaire;

PROPOSITION DE : Sylvie Béland

APPUYÉ PAR : Denise Béland

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le Conseil municipal autorise le montant de 900.00\$ à la FABRIQUE DE SAINT-FRÈRE-ANDRÉ, communauté de Sainte-Ursule.

QUE le Conseil municipal souhaite que la FABRIQUE DE SAINT-FRÈRE-ANDRÉ, communauté de Sainte-Ursule collabore avec le Comité des loisirs Sainte-Ursule lors des activités pour la communauté.

**RÉSOLUTION # 2025-11-08**

**1.10 RENOUVELLEMENT COTISATION FQM**

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités du Québec nous invite à renouveler notre cotisation annuelle;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Ursule est membre de la FQM et qu'elle en retire de nombreux bénéfices tels que des informations pertinentes quant aux orientations gouvernementales, formations à prix concurrentiels, congrès et colloques pour les élus et les officiers municipaux, etc.;

PROPOSITION DE : Josée Bellemare  
APPUYÉ PAR : Philippe Dauphin  
ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Ursule autorise la directrice générale et greffière-trésorière à renouveler la cotisation à la Fédération québécoise des municipalités du Québec, pour l'année 2026 au prix de 1986.80 \$ taxes incluses;

QUE cette dépense soit payée à même le budget « cotisation et abonnement » de la fonction « autres dépenses d'administration »;

**RÉSOLUTION # 2025-11-09**

1.11 REMPLACEMENT DU CONTENEUR LAC FLEURY

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Ursule a installé un conteneur au site du Lac Fleury pour répondre aux besoins en matière de gestion des déchets ;

CONSIDÉRANT QUE le conteneur actuellement en place s'avère trop volumineux et présente un enjeu d'accessibilité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a constaté que des personnes extérieures au secteur utilisent le conteneur sans autorisation, ce qui entraîne un débordement et complique l'entretien du site ;

CONSIDÉRANT QUE le comité du Lac Fleury souhaite le remplacement du conteneur par deux unités de plus petite dimension, mieux adaptées au site et à l'usage prévu;

PROPOSITION DE : Philippe Dauphin  
APPUYÉ PAR : Jeannis Charette  
ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE la Municipalité de Sainte-Ursule autorise le retrait du conteneur actuel situé au Lac Fleury et son remplacement par deux conteneurs de plus petite taille et d'en assumer les frais reliés à ce changement ;

QUE cette modification soit réalisée dans les meilleurs délais, en collaboration avec le fournisseur de services de gestion des matières résiduelles ;

QUE le conseil municipal mandate le directeur des travaux publics à faire les achats nécessaires pour répondre à la suggestion du comité du Lac Fleury pour faire l'installation de caméra et d'affiche pour empêcher l'usage non autorisé du conteneur en sensibilisant la population à son usage réservé aux résidents du secteur.

QUE la directrice générale envoie la présente résolution à l'entrepreneur de la collecte des matières résiduelles;

**RÉSOLUTION # 2025-11-10**

1.12 RECONDUCTION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA GESTION  
DU DOSSIER POUR INTERRUPTION DE PRESCRIPTION –  
PROJET 2019-117R – DOSSIER ALIDE BERGERON & FILS LTÉE–  
MRC

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Ursule a signé avec Alide Bergeron et fils Ltée, la MRC de Maskinongé, Intact Compagnie d'assurance et Ferme Vesta Inc, une entente relative à la gestion du

dossier pour interrompre la prescription relativement au dossier impliquant Alide Bergeron & Fils Ltée par la résolution 2025-04-09 suite au glissement de terrain survenu le 13 juin 2022;

ATTENDU QUE l'entente vient à terme le 13 décembre prochain;

ATTENDU QUE les démarches n'ont pas encore été conclues et que la Municipalité souhaite préserver ses droits dans ce dossier ;

ATTENDU QUE la reconduction de la demande est nécessaire afin de maintenir l'interruption de la prescription du dossier en cours ;

PROPOSITION DE : Denise Béland

APPUYÉ PAR : Jeannis Charette

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE la Municipalité de Sainte-Ursule autorise le maire et la directrice générale à signer une reconduction de l'entente intervenue en juin 2025 dans le dossier Alide Bergeron & Fils Ltée – Projet 2019-117R, afin de reconduire l'interruption de la prescription jusqu'au 1er juillet 2026;

De mandater le service juridique de la municipalité, pour assurer le suivi de cette reconduction et veiller à ce que toutes les actions nécessaires soient entreprises dans les délais impartis ;

QUE la directrice générale achemine une copie de la présente résolution à la MRC de Maskinongé afin de leur demander de signer la reconduction de l'entente.

### **RÉSOLUTION # 2025-11-11**

#### **1.13 RECONDUCTION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DU DOSSIER POUR INTERRUPTION DE PRESCRIPTION – PROJET 2019-117R – DOSSIER ALIDE BERGERON & FILS LTÉE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Ursule a signé avec Alide Bergeron et fils Ltée, la MRC de Maskinongé, Intact Compagnie d'assurance et Ferme Vesta Inc, une entente relative à la gestion du dossier pour interrompre la prescription relativement au dossier impliquant Alide Bergeron & Fils Ltée par la résolution 2025-04-08 suite au glissement de terrain survenu le 13 juin 2022;

ATTENDU QUE l'entente vient à terme le 13 décembre prochain;

ATTENDU QUE les démarches n'ont pas encore été conclues et que la Municipalité souhaite préserver ses droits dans ce dossier ;

ATTENDU QUE la reconduction de la demande est nécessaire afin de maintenir l'interruption de la prescription du dossier en cours ;

PROPOSITION DE : Denise Béland

APPUYÉ PAR : Jeannis Charette

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE la Municipalité de Sainte-Ursule autorise le maire et la directrice générale à signer une reconduction de l'entente intervenue en juin 2025 dans le dossier Alide Bergeron & Fils Ltée – Projet 2019-117R, afin de reconduire l'interruption de la prescription jusqu'au 1er juillet 2026;

De mandater le service juridique de la municipalité, pour assurer le suivi de cette reconduction et veiller à ce que toutes les actions nécessaires soient entreprises dans les délais impartis ;

QUE la directrice générale achemine une copie de la présente résolution au service juridique.

**RÉSOLUTION # 2025-11-12**

1.14 DEMANDE DES SCOUTS POUR ÉVÉNEMENT 2027

CONSIDÉRANT QUE le groupe des scouts de Sainte-Ursule a formulé une demande à la Municipalité pour le prêt de matériel en vue de la tenue d'une activité en 2027, incluant des tables, des chaises et chapiteau ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite soutenir les initiatives jeunesse et communautaires dans la mesure de ses disponibilités matérielles et logistiques ;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de chaises et la disponibilité du chapiteau sont actuellement limités en raison de considérations d'entretien ;

PROPOSITION DE : Philippe Dauphin

APPUYÉ PAR : Sylvie Béland

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE la Municipalité de Sainte-Ursule autorise le don des anciennes tables de bois du centre communautaire au groupe des scouts de Sainte-Ursule pour leur activité prévue;

QUE la Municipalité ne puisse répondre favorablement à la demande de chaises et de chapiteau, en raison de contraintes logistiques et de disponibilité ;

QUE cette décision soit communiquée au groupe des scouts de Sainte-Ursule.

**RÉSOLUTION # 2025-11-13**

1.15 ACCEPTATION D'UNE COMMANDITE POUR LE PROJET DE CALENDRIER ARTISTIQUE ET/OU CARTES – MARIE-CLAUDE POULETTE

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Claude Poulette, artiste résidente de Sainte-Ursule, souhaite réaliser un calendrier artistique mettant en valeur des œuvres originales inspirées du territoire et de la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise à promouvoir l'art local, à renforcer le sentiment d'appartenance et à offrir un produit culturel accessible aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Poulette a sollicité une commandite de la Municipalité pour appuyer la réalisation de ce calendrier ;

CONSIDÉRANT QU'une de ses photos des chutes de Sainte-Ursule a reçu une mention mondiale sur la plateforme Viewbug;

CONSIDÉRANT QUE Mme Poulette propose également un projet de création d'une série de cartes de vœux mettant en valeur Sainte-Ursule;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît la valeur artistique et communautaire de cette initiative ;

PROPOSITION DE : Denise Béland

APPUYÉ PAR : Josée Bellemare

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE la Municipalité de Sainte-Ursule accepte d'accorder une commandite de 100 \$ au projet de création du calendrier artistique et/ou série de cartes de vœux mettant en valeur Sainte-Ursule porté par Mme Marie-Claude Poulette, selon les modalités convenues avec la direction générale ;

QUE le conseil municipal accueillerait favorablement l'inclusion d'une photo des chutes de Sainte-Ursule dans le calendrier;

QUE le logo de la Municipalité soit autorisé à figurer dans le calendrier en tant que partenaire officiel, si requis.

**RÉSOLUTION # 2025-11-14**

**2.1 CONTRAT DÉNEIGEMENT PATINOIRE FIN DE SEMAINE ET MARCHE CENTRE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la patinoire et les marches du centre communautaire doivent être déneigées occasionnellement les jours de fin de semaine;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics a obtenu une soumission pour le déneigement de la patinoire par Martin Giguère Déneigement au montant de 85.00 \$/fois et de 45.00 \$/fois pour l'anneau de glace;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics a également obtenu une soumission par la compagnie Martin Giguère Déneigement au montant de 560 \$ taxes en sus, pour le déneigement des marches d'entrée et de la sortie d'urgence du centre communautaire lorsqu'il y a de la neige à compter du vendredi soir au dimanche soir minuit, pour la période du 1er décembre 2025 au 15 avril 2026 incluant les semaines de Noël et Jour de l'An;

PROPOSITION DE : Sylvie Béland

APPUYÉ PAR : Sylvie Lessard

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le Conseil municipal accepte que Martin Giguère Déneigement déneige la patinoire avec son tracteur, lors des journées de fin de semaine, au coût de 85.00 \$/fois et de 45.00\$/fois pour l'anneau de glace, sur appel du directeur des travaux publics lorsqu'il le jugera nécessaire;

QUE le Conseil municipal accepte que Martin Giguère Déneigement déneige les marches d'entrée et de la sortie d'urgence du centre communautaire lorsqu'il y a de la neige à compter du vendredi soir au dimanche soir minuit pour la période du 1er décembre 2025 au 15 avril 2026 incluant les semaines de Noël et Jour de l'An, au montant de 560 \$ taxes en sus;

QUE le Conseil municipal autorise que la directrice générale remette la clé du centre communautaire à M. Martin Giguère afin de lui permettre d'avoir accès au sable et sel pour étendre au besoin.

**RÉSOLUTION # 2025-11-15**

**2.2 OCTROI CONTRAT FQM POUR SERVICES PROFESSIONNELS – REMPLACEMENT DES POMPES AU POSTE DE SURPRESSION**

CONSIDÉRANT QUE l'analyse du système de pompage au poste de surpression a révélé certaines problématiques ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution # 2025-04-26 mandatait le directeur des travaux publics à consulter des experts ou de solliciter de l'aide-

externe si cela est jugé nécessaire pour compléter l'analyse et garantir la qualité et la viabilité des propositions;

CONSIDÉRANT QUE le service ingénierie de la FQM a déposé une offre de service pour les activités :

- Prise de connaissance des intrants du projet ;
- Évaluation des besoins de surpression ;
- Démarches avec le MELCCFP, si augmentation de capacité;
- Discussion avec le fournisseur, pour la sélection optimale des pompes ;
- Préparation des documents de conception ;
- Estimation des coûts ;
- Démarches pour trouver entrepreneur pour réaliser les travaux, si les travaux ne sont pas faits en régie ;
- Assistance lors de la réalisation des travaux.

CONSIDÉRANT QUE leurs honoraires pour ce type de mandat sont généralement de l'ordre de 14 000 \$ à 16 000 \$.

CONSIDÉRANT QUE la FQM fonctionne toutefois avec une tarification au temps réel et débours encouru. S'ils découvrent au cours de l'exécution un impondérable modifiant substantiellement le mandat à être réalisé, ils nous aviseront dans les meilleurs délais au préalable afin d'obtenir notre approbation.

Les tarifs 2025 sont les suivants :

Client	Municipalités et MRC membre	Municipalités et MRC non-membre
	FQM	FQM
Personnel		
Ingénieur patron	137,81 \$	179,16 \$
Ingénieur senior, architecte, coordonnateur régional en ingénierie et coordonnateur à l'approvisionnement	122,62 \$	165,52 \$
Technicien principal - expert	115,00 \$	149,50 \$
Urbaniste-aménagiste	109,20 \$	141,96 \$
Ingénieur, géomaticien et technicien senior	103,85 \$	140,20 \$
Technicien	86,10 \$	116,24 \$
Avocat en gestion contractuelle	165 à 200 \$	206 à 250 \$
Étudiant et personnel de soutien	45,11 \$	60,88 \$

PROPOSITION DE : Jeannis Charette

APPUYÉ PAR : Josée Bellemare

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal octroie le contrat à la FQM pour son service d'ingénierie pour le remplacement des pompes au poste de surpression;

QUE le contrat soit de l'ordre de 14 000 \$ à 16 000 \$ avec une tarification au temps réel et débours encouru et des frais impondérables.

### RÉSOLUTION # 2025-11-16

#### 2.3 CHANGEMENT À LA RÈGLEMENTATION SUR LA TARIFICATION DES LICENCES ET FRAIS DE RETARD SPA MAURICIE

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.14 de l'entente de service signée avec SPA Mauricie stipule que pour la période 2024,2025,2026 et suivantes, le tarif des licences et frais de retard seront ajustés automatiquement par le Conseil Municipal suite aux exigences de la SPA Mauricie;

CONSIDÉRANT QUE la SPA Mauricie a fait parvenir à la municipalité les tarifs en vigueur à compter du 1er janvier 2026 :

- 40 \$ pour une licence d'un animal stérilisé (avec preuve) *au lieu de 35 \$*
- 60 \$ pour une licence d'un animal non stérilisé *au lieu de 55 \$*
- 15 \$ pour les frais de retard *au lieu de 12 \$*

PROPOSITION DE : Sylvie Béland  
APPUYÉ PAR : Josée Bellemare  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal autorise la réglementation sur la tarification des licences et des frais de retard à compter du 1er janvier 2026 par la SPA Mauricie

- 40 \$ pour une licence d'un animal stérilisé (avec preuve) *au lieu de 35 \$*
- 60 \$ pour une licence d'un animal non stérilisé *au lieu de 55 \$*
- 15 \$ pour les frais de retard *au lieu de 12 \$*

**RÉSOLUTION # 2025-11-17**

3.1 DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME ÉTÉ CANADA (EÉC) POUR L'ACCUEIL ET L'ENTRETIEN DU PARC DES CHUTES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Ursule peut être admissible à recevoir une subvention afin de supporter une partie du salaire des étudiants dans des programmes d'emplois d'été;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité embauche des étudiants pour l'accueil et l'aide à l'entretien du Parc des Chutes;

PROPOSITION DE : Josée Bellemare  
APPUYÉ PAR : Sylvie Lessard  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à faire une demande de subvention et de signer au nom de la municipalité, pour le financement de 3 étudiants pour l'accueil et/ou l'entretien du Parc des Chutes

QUE la directrice générale soit autorisée à chercher du financement et à en faire la demande pour l'embauche d'étudiants ou autres projets.

**RÉSOLUTION # 2025-11-18**

5.1 NOMINATION À LA TABLE DE CONCERTATION DE L'OBVRLY

CONSIDÉRANT QUE l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY) a mis en place une table de concertation regroupant des représentants municipaux et partenaires du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Ursule souhaite maintenir sa participation active à cette instance de dialogue et de collaboration régionale ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Sylvie Lessard a démontré un intérêt marqué pour les enjeux environnementaux et possède l'expérience nécessaire pour représenter la Municipalité au sein de cette table ;

PROPOSITION DE : Denise Béland  
APPUYÉ PAR : Philippe Dauphin  
ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE la Municipalité de Sainte-Ursule nomme Mme Sylvie Lessard à titre de représentante officielle à la table de concertation de l'OBVRLY, en remplacement de sa participation antérieure au comité ;

QUE cette nomination soit transmise à l'OBVRLY et inscrite au registre des représentants municipaux.

**RÉSOLUTION # 2025-11-19**

**5.2 MOTIVATION D'AUTORISATION RELATIVE À LA REQUÊTE  
D'AUTORISATION POUR LA VENTE D'UNE ÉRABLIÈRE OBJET  
DU LOT 5570851**

CONSIDÉRANT QUE la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles accorde la latitude à la municipalité de recevoir les requêtes des citoyens, de les analyser conformément au règlement de zonage et de les acheminer à la CPTAQ à travers une résolution motivante ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 385 a prévu des plages pour l'application des dispositions de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments de la propriété concernée sont abandonnés depuis des années;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions l'article 21.6 du règlement de zonage #385 permettent l'exploitation érablière, appartenant au groupe agriculture II;

CONSIDÉRANT QUE les requérants ont déposé leur requête auprès de la municipalité en vue de procéder à la vérification de la conformité et de l'acheminer à la CPTAQ à travers une résolution de motivation;

PROPOSITION DE : Denise Béland  
APPUYÉ PAR : Jeannis Charette  
ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le Conseil accepte d'adopter une résolution pour motiver l'autorisation relative à la vente d'une érablière de 1,0034ha et objet du cadastre 5570851 Rang Beaupré.

QUE le projet est conforme aux dispositions de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles notamment son article 101.

QUE le projet est conforme aux dispositions de l'article 21.6 du règlement de zonage #385

QUE le lot 5570851 du cadastre du Québec avec une superficie de 1,0034 ha, constitue une ancienne érablière abandonnée avec des bâtiments.

QUE le projet consiste à rénover les bâtiments existants et de continuer l'exploitation érablière à obédience uniquement agricole et familiale.

QUE le Conseil recommande à la Commission de Protection du Territoire Agricole, d'autoriser l'aliénation de zone boisée d'une superficie de 1,0034ha et objet du cadastre.

**RÉSOLUTION # 2025-11-20**

**5.3 ACCORD POUR OFFICIALISATION DES NOMS DES RUES  
SISES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-  
URSULE**

CONSIDÉRANT QUE la loi sur l'organisation territoriale municipale confère la latitude aux municipalités de proposer et de choisir les noms rues sur leurs territoires;

CONSIDÉRANT QUE le guide toponymique municipal du Québec a mis en exergue la procédure normative d'officialisation des noms ;

CONSIDÉRANT QUE les rues concernées sont situées dans les nouveaux développements domiciliaires de villégiature à Fontarabie;

CONSIDÉRANT QUE les rues Chrétien, Arseneault et Turner portent les noms des familles qui étaient très impliquées dans la communauté de Sainte-Ursule;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'urbanisme a accepté l'officialisation des rues Chrétien, Arseneault et Turner lors de sa session du 3 novembre 2025, et recommande au Conseil de poursuivre le processus de ladite officialisation;

PROPOSITION DE : Jeannis Charette

APPUYÉ PAR : Josée Bellemare

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le Conseil municipal accepte d'adopter l'officialisation des noms des rues situées précisément au niveau des lots 658576 ; 5749711 ; et 5571025 du cadastre du Québec ;

QUE le chemin objet de lot #5749711 du cadastre du Québec qui est une fourche du Rang Fontarabie, s'appellera « Rue Arseneault » ;

QUE le chemin objet du lot 5571025 du cadastre du Québec qui est une fourche du Rang Fontarabie, s'appelle « Rue Turner » ;

QUE le chemin objet du lot 658576 du cadastre du Québec, s'appelle « Rue Chrétien » ;

QUE les matrices graphiques et le plan de lotissement spécifient les trois rues concernées.

**RÉSOLUTION # 2025-11-21**

**6.1 AIDE FINANCIÈRE AUX JEUNES DE SAINTE-URSULE QUI  
PRATIQUENT UN SPORT À L'ARÉNA DE LOUISEVILLE**

CONSIDÉRANT QUE l'activité physique aide au développement et à une saine habitude de vie des jeunes et que le Conseil municipal désire aider nos jeunes en les supportant financièrement ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire attirer et accueillir de nouvelles familles et que cela pourrait être un atout, mais que le but premier est d'aider les familles déjà en place ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Ursule ne peut proposer l'ensemble des activités dans sa municipalité et cela faute d'installations adéquates, d'équipements et d'organismes ou de personnels et que celles-ci sont pratiquées à Louiseville ;

CONSIDÉRANT QUE les gens de l'extérieur de Louiseville ont un tarif plus élevé ;

PROPOSITION DE : Sylvie Béland  
APPUYÉ PAR : Philippe Dauphin  
ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE la Municipalité de Sainte-Ursule désire offrir une remise de 125.00 \$ par enfant, qui pratique le patinage et/ou le hockey ;

QUE le remboursement est applicable uniquement après la période d'essai et seulement pour l'Aréna de Louiseville. Le remboursement se fera directement au club de patinage CPA Louiseville et la ligue de hockey AHML sur présentation du formulaire d'inscription complété et signé par un parent;

QUE cette résolution est valable à partir de septembre pour la saison hivernale de 2025-2026.

**RÉSOLUTION # 2025-11-22**

**6.2 AUTORISATION D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR POUR L'ÉCOLE BELLE-VALLÉE – PAVILLON RINFRET**

CONSIDÉRANT QUE l'école Belle-Vallée – Pavillon Rinfret souhaite offrir à ses élèves des activités éducatives et sportives en plein air, telles que le ski de fond et le patinage ;

CONSIDÉRANT QUE ces activités contribuent au développement physique, social et environnemental des jeunes, tout en favorisant l'utilisation des infrastructures municipales ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Ursule dispose d'une patinoire municipale et d'un terrain pour pratiquer le ski de fond ;

PROPOSITION DE : Sylvie Béland  
APPUYÉ PAR : Josée Bellemare  
ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE la Municipalité de Sainte-Ursule autorise le professeur Félix Collin de l'école Belle-Vallée – Pavillon Rinfret à organiser des activités de plein air avec ses élèves sur les installations municipales, soit le ski de fond et le patinage, selon les modalités convenues avec la direction générale;

QUE cette autorisation soit valide pour la saison hivernale 2025-2026 sous réserve du respect des consignes de sécurité, de l'entretien des lieux et de la température;

QUE la Municipalité collabore avec l'école Belle-Vallée – Pavillon Rinfret pour faciliter la tenue de ces activités dans un cadre sécuritaire et encadré;

QUE la directrice générale soit autorisée à suspendre ou mettre fin à cette autorisation en tout temps, si les consignes établies ne sont pas respectées ou si la sécurité des usagers est compromise.

QUE le professeur communique au besoin avec le bureau pour vérifier que le terrain ou la patinoire sont prêts pour pratiquer l'activité;

**RÉSOLUTION # 2025-11-23**

**6.3 AUTORISATION À LA FADOQ POUR L'INSTALLATION DE MATÉRIEL DANS LE BUREAU DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE la FADOQ de Sainte-Ursule organise régulièrement des soirées dans les locaux municipaux dans le cadre de ses activités sociales ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme souhaite installer certains accessoires et/ou équipements nécessaires au bon déroulement de leurs activités (ex. : vaisselles, décorations, matériel, jeux, etc.) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite soutenir les activités des organismes locaux favorisant le bien-être et la vie communautaire des aînés ;

PROPOSITION DE : Sylvie Béland  
APPUYÉ PAR : Josée Bellemare  
ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE la Municipalité de Sainte-Ursule autorise la FADOQ de Sainte-Ursule à installer ses accessoires et/ou équipements dans le bureau des loisirs selon les modalités convenues avec la direction générale ;

QUE l'installation du matériel soit effectuée dans le respect des lieux et des consignes de sécurité établies par la Municipalité;

QUE la Municipalité de Sainte-Ursule décline toute responsabilité à l'égard du matériel entreposé par la FADOQ ;

### **RÉSOLUTION # 2025-11-24**

#### 7.1 OCTROI CONTRAT DE DÉNEIGEMENT PARC DES CHUTES

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement du Parc des Chutes de Sainte-Ursule vient à échéance;

CONSIDÉRANT le nombre limiter de déneigeur potentiel dans cette partie du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale se dit pleinement satisfaite du travail effectué par le déneigeur actuel, le Garage R.S. Lessard de Sainte-Ursule, et que ce dernier a déposé une soumission pour les trois prochaines années, proposant un tarif identique à celui de la saison 2024-2025 ;

2025-2026 : 3 800 \$ taxes en sus

2026-2027 : 3 800 \$ taxes en sus

2027-2028 : 3 800 \$ taxes en sus

PROPOSITION DE : Philippe Dauphin

APPUYÉ PAR : Jeannis Charette

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le Conseil municipal octroie le contrat de déneigement du Parc des Chutes à Garage R.S. Lessard de Sainte-Ursule au tarif identique à celui de la saison 2024-2025 ;

2025-2026 : 3 800 \$ taxes en sus

2026-2027 : 3 800 \$ taxes en sus

2027-2028 : 3 800 \$ taxes en sus

QU'un contrat soit rédigé, avec une clause d'annulation en cas de ventes ou cessions des chalets du Parc des Chutes.

### **RÉSOLUTION # 2025-11-25**

#### 7.2 AJUSTEMENT DU MONTANT D'UN CONTRAT – GABRIELLE GINGRAS, INFOGRAPHISTE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Ursule a octroyé un contrat à Gabrielle Gingras, infographiste pour la mise à jour et révision des affiches et panneaux d'interprétation au Parc des chutes selon la résolution numéro 2024-08-15 adoptée le 12 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE le contrat octroyé incluait une composante à taux horaire pour les services liés à la gestion du projet ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont nécessité un temps supplémentaire ce qui a entraîné des coûts additionnels justifiés ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Gingras a soumis une demande d'ajustement du montant du contrat, accompagnée des pièces justificatives et d'un rapport détaillé ;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale juge le travail réalisé comme étant de grande qualité et souligne qu'il a grandement facilité le positionnement des affiches sur le terrain par les employés des travaux publics, elle recommande l'approbation de l'ajustement proposé.

PROPOSITION DE : Philippe Dauphin

APPUYÉ PAR : Sylvie Béland

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal accepte l'ajustement de 20 heures au même taux horaire que le contrat initial à Mme Gabrielle Gingras, infographiste.

QUE ce versement soit final pour le travail effectué pour les affiches et panneaux d'interprétation du Parc des Chutes.

### **RÉSOLUTION # 2025-11-26**

#### **8.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2026-2027 – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS ET DES POMPIÈRES AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en avril 2023, le gouvernement du Québec a établi un nouveau Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise aussi à améliorer la capacité d'intervention des SSI de ces organisations municipales en cas de sinistre, à les aider à se préparer aux éventuelles situations d'urgence et à intervenir rapidement et de manière appropriée lorsque ces événements surviennent, réduisant ainsi leurs conséquences sur la vie, les biens ou l'environnement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Ursule désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Ursule prévoit la formation d'un pompier pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Maskinongé en conformité avec l'article 6 du Programme.

PROPOSITION DE : Jeannis Charette  
APPUYÉ PAR : Josée Bellemare  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Maskinongé.

**RÉSOLUTION # 2025-11-27**

**8.2 OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACHAT DE PNEUS D'HIVER  
POUR LE CAMION # 905 FORD 2500 DU SERVICE INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE le service incendie de Sainte-Ursule a récemment acquis un nouveau camion Ford F-2500 pour ses opérations ;

CONSIDÉRANT QUE ce véhicule doit être équipé de pneus d'hiver conformes aux normes de sécurité afin de protéger les pompiers et son bon fonctionnement durant la saison froide ;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été sollicitées pour l'achat de pneus adaptés à ce véhicule ;

PROPOSITION DE : Jeannis Charette  
APPUYÉ PAR : Denise Béland  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Sainte-Ursule octroie le contrat pour l'achat de pneus d'hiver Nokian pour le camion # 905 Ford F-2500 du service incendie à Garage A.S. Drainville, pour un montant de 1 542.96, *taxes incluses*.

**RÉSOLUTION # 2025-11-28**

**8.3 PARTY NOËL - POMPIERS**

CONSIDÉRANT QUE les pompiers désirent faire un party de Noël 2025;  
CONSIDÉRANT QUE l'Association des pompiers de Sainte-Ursule a un compte bancaire;

PROPOSITION DE : Sylvie Lessard  
APPUYÉ PAR : Sylvie Béland  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal accepte de verser un montant de 400.00 \$ à l'Association des pompiers de Sainte-Ursule afin qu'ils organisent leur propre party de Noël 2025.

**RÉSOLUTION # 2025-11-29**

**8.4 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR METTRE FIN AU SERVICE ICO TECHNOLOGIE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Ursule paie actuellement une licence auprès de ICO Technologie, laquelle est déconnectée et n'a jamais été utilisée depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE cette licence ne présente aucune utilité pour les opérations municipales actuelles ;

CONSIDÉRANT QUE les licences déjà payées par la MRC répondent adéquatement aux besoins de la Municipalité en matière de gestion et de services numériques ;

PROPOSITION DE : Philippe Dauphin

APPUYÉ PAR : Jeannis Charette

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE la Municipalité de Sainte-Ursule autorise la direction générale à signer les documents nécessaires pour mettre fin au service et à la licence auprès de ICO Technologie ;

QUE cette résiliation soit effective à la fin de la période de facturation en cours, selon les modalités contractuelles ;

QUE la Municipalité confirme ne pas souhaiter renouveler ni poursuivre l'utilisation de cette licence.

**RÉSOLUTION # 2025-11-30**

**8.5 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA SOPFEU QUÉBEC À LA SUITE D'UN INCENDIE DE FORêt**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Ursule a été touchée par un incendie de forêt sur son territoire le 16 octobre dernier, occasionnant des interventions d'urgence et des dépenses imprévues ;

CONSIDÉRANT QUE la SOPFEU Québec offre des programmes d'aide financière aux municipalités confrontées à des sinistres liés aux feux de forêt ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite obtenir un soutien pour couvrir une partie des coûts engendrés par cet événement, notamment en lien avec la mobilisation des ressources, la sécurité publique et les mesures de rétablissement ;

PROPOSITION DE : Denise Béland

APPUYÉ PAR : Jeannis Charette

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE la Municipalité de Sainte-Ursule dépose une demande d'aide financière auprès de la SOPFEU Québec, à la suite de l'incendie de forêt survenu sur son territoire le 16 octobre 2025 ;

QUE la directrice générale et le directeur adjoint du service incendie soient autorisés à préparer et transmettre tous les documents requis pour appuyer cette demande, incluant les rapports d'intervention, les preuves de dépenses et toute documentation pertinente ;

QUE la Municipalité s'engage à collaborer avec la SOPFEU et les instances concernées pour le suivi du dossier.

## **VARIA**

### **RÉSOLUTION # 2025-11-31**

#### **9.1 HOMMAGE À M. JEAN-PAUL DIAMOND, ANCIEN MAIRE DE SAINT-ALEXIS-DES-MONTS, PRÉFET DE LA MRC DE MASKINONGÉ ET DÉPUTÉ LIBÉRAL À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE M. Jean-Paul Diamond a occupé les fonctions de maire de Saint-Alexis-des-Monts, préfet de la MRC de Maskinongé et député libéral à l'Assemblée nationale du Québec, marquant la vie municipale et régionale par son engagement et son leadership ;

ATTENDU QUE M. Diamond a consacré de nombreuses années au service public, contribuant activement au développement de sa communauté et de la région ;

ATTENDU QUE son décès représente une perte importante pour le monde municipal et pour tous ceux qui ont eu le privilège de collaborer avec lui ;

**RÉSOLU UNANIMENT :**

QUE la Municipalité de Sainte-Ursule tienne à rendre un hommage solennel à M. Jean-Paul Diamond, en soulignant son dévouement, sa vision et son apport exceptionnel au développement de la MRC de Maskinongé ;

QUE le Conseil municipal adresse ses plus sincères condoléances à la famille de M. Diamond, ainsi qu'à la population de Saint-Alexis-des-Monts et aux membres du conseil de la MRC ;

QUE cette résolution soit transmise à la famille de M. Diamond, à la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts et à la MRC de Maskinongé, en témoignage de notre respect et de notre reconnaissance ;

### **RÉSOLUTION # 2025-11-32**

#### **9.2 MOTION DE FÉLICITATIONS AUX ÉLUS·ES**

QUE la Municipalité de Sainte-Ursule adresse ses plus sincères félicitations à l'ensemble des élus·es municipaux des 17 municipalités de la MRC de Maskinongé, à la suite de l'élection du 2 novembre 2025 ;

QUE la Municipalité leur souhaite un mandat empreint de collaboration, de vision et de succès dans la réalisation de leurs responsabilités ;

### **RÉSOLUTION # 2025-11-33**

#### **9.3 MOTION DE FÉLICITATIONS À MME SYLVIE BÉLAND**

Les membres du Conseil municipal de Sainte-Ursule tiennent unanimement à féliciter la conseillère Sylvie Béland pour sa remarquable participation au Championnat du monde IronMan 70.3, tenu à Marbella, en Espagne, les 8 et 9 novembre 2025.

Dans la catégorie femme 60-64 ans, Sylvie s'est classée 34<sup>ième</sup> au monde

- 2 km de Nage dans l'océan en 0 :45 :08
- 90 km de Vélo dans les montagnes avec un dénivelé en 3 :43 :49
- 21 km de Course en 2 :07 :50

En incluant les 2 transitions, elle a fait ses trois épreuves en 6 :50 :14

Prochaine étape : Championnats du monde en 2026 à Nice en France !!

Son engagement, sa détermination et son esprit sportif sont une source de fierté et d'inspiration pour toute la communauté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

SUJETS DIVERS

**RÉSOLUTION # 2025-11-34**  
10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de l'assemblée à 20h29.

PROPOSITION DE : Jeannis Charette  
APPUYÉ PAR : Philippe Dauphin  
ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE la présente assemblée soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été discutés.

Signé : \_\_\_\_\_  
RÉJEAN CARLE, Maire

Signé : \_\_\_\_\_  
GUYLAIN ST-LOUIS, Directrice générale, greffière-trésorière

*Je, Réjean Carle, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 152(2) du Code municipal.*

*Signé : \_\_\_\_\_ maire*

